



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

savate

Question écrite n° 58868

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la pratique de la savate. Alors que le calendrier de sélection de la ville qui accueillera les jeux Olympiques en 2012 se précise et que la France tout entière attend les jeux et soutient la candidature de la capitale, la Fédération française de savate souhaiterait voir cette discipline élevée au rang de discipline olympique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet.

## Texte de la réponse

La démarche entreprise par la Fédération internationale de savate auprès du comité international olympique afin d'obtenir la reconnaissance de la pratique de la savate assaut comme discipline olympique revêt un intérêt tout particulier dans la perspective de l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2012. La tradition de la pratique de haut niveau de la savate s'inscrit de longue date dans l'histoire du sport français et illustre les valeurs de l'olympisme aux yeux d'un nombre sans cesse croissant d'adeptes convaincus, tant en France que sur la scène sportive mondiale. Conformément aux dispositions de la charte olympique, c'est au comité international olympique qu'il revient de se prononcer sur le principe de l'admission d'une discipline nouvelle au programme des jeux olympiques, en fonction de critères objectifs reposant, pour l'essentiel, sur l'audience de la pratique concernée au niveau international. La reconnaissance du caractère de haut niveau de la savate boxe française que vient de confirmer la délégation permanente de la commission nationale du sport de haut niveau, le 28 février 2005, pour l'olympiade 2005-2008 constitue un soutien objectif à la candidature de la savate assaut au rang de sport olympique. La suite qui sera réservée à cette candidature retient toute l'attention du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui approuve la démarche entreprise auprès du comité international olympique par les responsables de la Fédération internationale de savate en vue de voir figurer au programme des jeux Olympiques d'été une spécialité sportive française élégante et populaire auprès d'un grand nombre de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58868

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2109

**Réponse publiée le :** 21 juin 2005, page 6301